

BUREAU SYNDICAL DU 16 juin 2026

Compte rendu des délibérations

Le 16 juin 2026 à 17h30, le Bureau du Territoire d'Energie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du TE Flandre, 30 rue Warein à Hazebrouck, sous la présidence de M. Jean-Luc CLEENEWERCK, Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 12/06/2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 27

Présents : 19

Pouvoir : 3

Votants : 22

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	Président	X			
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	1 ^{er} Vice-Président	X			
MEURILLON Franck	NIEPPE	2 ^{ème} Vice-Président	En visio			
MAMETZ Danielle	BOESEGHEM	3 ^{ème} Vice-Présidente	X			
LORPHELIN Martine	MERVILLE	4 ^{ème} Vice-Présidente	X			
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	5 ^{ème} Vice-Président			X	
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	6 ^{ème} Vice-Présidente	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	7 ^{ème} Vice-Président			X	
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	8 ^{ème} Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	9 ^{ème} Vice-Président			X	
BOULET Elizabeth	METEREN	10 ^{ème} Vice-Président	X			
CALCOEN David	WORMHOUT	11 ^{ème} Vice-Président	En visio			
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	12 ^{ème} Vice-Président	X			
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	13 ^{ème} Vice-Président	X			
STAELEN Edith	STEENVOORDE	Membre du Bureau	X			
NORO Bruno	LA GORGUE	Membre du Bureau	X			
ROMMELAERE Alexandre	SOCX	Membre du Bureau		A JL CLEENEWERCK	X	
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau	X			
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau				X
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau	X			
DELASSUS Claudine	BISSEZEELE	Membre du Bureau			X	
DEWYNTER Jean-Jacques	STEENBECQUE	Membre du Bureau	X			
DEQUIDT Thierry	SAINT JANS CAPPEL	Membre du Bureau	X			
POUMAER Priscillia	CAPPELLE BROUCK	Membre du Bureau		à B. NORO	X	
RAMON Sandrine	STEENWERCK	Membre du Bureau	X			
BELLENGIER Gérard	ESTAIRES	Membre du Bureau	X			
THOOR Patrick	DRINCHAM	Membre du Bureau		à C. DELASSUS	X	

Secrétaires de séance : M. Sylvain PETITPREZ
Secrétaire adjoint : M Rodrigue BOURNONVILLE

Ordre du jour

- ❖ Désignation du secrétaire de séance et du secrétaire de séance adjoint
- ❖ Adoption du dernier compte rendu
- ❖ Agenda prévisionnel
- ❖ Points d'actualité
- ❖ Point sur les dossiers de subventions
- ❖ Avancement du projet : 60 ans de TE FLANDRE
- ❖ Délibération du Bureau - Ressources humaines : accroissement temporaire d'activité
- ❖ Délibération du Bureau – Organisation des 60 ans
- ❖ Préparation du Comité syndical du 24 juin 2026
- ❖ Questions diverses

Secrétariat de séance

Délibération N° 16062026/ B01
Administration Générale : Désignation du secrétaire de séance et du secrétaire Adjoint

Exposé et proposition :

Après appel des membres présents et constatation du quorum, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance et de son adjoint.

Conformément aux articles L 2121-15 et L 5211-1 du CGCT, le Bureau syndical désigne Monsieur Sylvain PETITPREZ en qualité de secrétaire de séance et de Monsieur Rodrigue BOURNONVILLE en qualité de secrétaire de séance adjoint.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Délibération N° 16062026/ B02 - Administration Générale :
Adoption du compte-rendu de la séance précédente

Exposé et proposition :

Le Président rappelle aux membres du Bureau que le compte-rendu de la séance du Bureau du 13 mai 2026 a été transmis aux membres dans les conditions réglementaires habituelles et qu'il est également téléchargeable sur le site internet du TE Flandre.

Il est demandé au Bureau de se prononcer sur son adoption.

Adoption :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

AGENDA PREVISIONNEL

- ❖ **Mercredi 24 juin 2026 à 17h : Présentation des obligations solaires (dispositif les générateurs) à la Salle de la Briqueterie de WORMHOUT**
- ❖ **Mercredi 24 juin 2026 à 18h30 : Comité Syndical à la Salle de la Briqueterie de WORMHOUT**
- ❖ **Jedi 25 juin 2026 : 5^{ème} Congrès des Maires Ruraux du Nord à Arenberg Créative Mine Wallers**
- ❖ **Lundi 29 juin 2026 à 10h : Réunion d'installation PMO Territoire d'Energie Flandre Solaire au TE Flandre à Hazebrouck**
- ❖ **Mardi 15 septembre 2026 : 60 ans du TE Flandre**
- ❖ **Jedi 3 septembre 2026 : Bureau Syndical (lieu à confirmer)**
- ❖ **Lundi 28 septembre 2026 : Comité Syndical (lieu à confirmer)**
- ❖ **Jedi 3 décembre 2026 : Comité Syndical (lieu à confirmer)**

POINT D'ACTUALITÉ

⇒ Information Ressources Humaines :

- Au 1^{er} septembre 2026 : Départ en disponibilité de Nathalie PIETERSOONE
- Retour de disponibilité de Valérie SUTTER

⇒ Dossier Territoire Electrification :

Le ministère de l'Économie a dévoilé le très attendu « Plan d'électrification » du pays, destiné à faire sortir la France de « la dépendance aux énergies fossiles ». Les élus locaux ont été appelés à participer à ce mouvement via un courrier transmis par la sous-préfecture.

La candidature était sous forme de questionnaire concernant les engagements pour la sortie des énergies fossiles pour les entités publiques, privés et particuliers.

Le TE Flandre a contacté les 3 EPCI, EDF et Enedis pour proposer une candidature conjointe. L'ensemble des institutions concernées a répondu favorablement.

Le TE Flandre a pu également échanger avec les équipes de l'ADEME et de la DDTM en charge du sujet. La candidature a été transmise aux équipes de la sous-préfecture le mercredi 27 mai 2026. Un courrier du président du TE Flandre appuie notre candidature et nous avons également le soutien de la sénatrice Madame Marie Lermytte qui a contacté le Préfet en ce sens.

Une présentation des actions déjà engagées a été jointe au dossier pour témoigner de l'implication du TE Flandre dans sa candidature.

⇒ Baisse significative de l'utilisation du fioul pour les communes du TE Flandre :

Le TE Flandre, pour le compte de ses communes, propose un Marché d'achat groupé d'énergie et notamment d'achat du fioul.

Le TE Flandre suit son fournisseur titulaire du marché pour connaître les quantités livrées depuis 2024 et sur les 98 communes. Seules 3 communes utilisent encore le marché suite aux nombreuses opérations pour sortir des énergies fossiles. Ces communes sont accompagnées pour sortir du fioul.

⇒ Eco Pousse – ACTEE :

Dans la continuité du partenariat mis en place entre Grdf et le TE Flandre, le programme Eco pousse a été reconduit pour l'année scolaire 2025/2026.

Chaque classe a bénéficié de trois ateliers de 1h30, animés par des intervenants formés, pour découvrir les bons réflexes à adopter à l'école et à la maison.

Le programme a de nouveau eu un grand succès car ce sont 133 classes soit 2765 jeunes écoliers de moyenne section au niveau CM2 qui ont participé aux ateliers, pour se former aux enjeux énergétiques et devenir les citoyens de demain, acteurs de leur environnement !

Plusieurs écoles du territoire ont été lauréates du concours artistique organisé par Eco pousse :

- École St Albert de Bailleul
- École du tilleul de Steenwerck
- École St louis du sacré cœur de Nieppe
- École primaire d'Arneke



⇒ Demande de la commune de Cappelle en Pévèle (membre de CC Pévèle Carelbault) de pouvoir intégrer le TE Flandre

POINT SUR LES DOSSIERS DE SUBVENTIONS

❖ Dossiers déposés :



- **ADVB 2026** : Rénovation Eclairage public pour les communes de :
 - ⇒ BOLLEZEELE : pour 12 649 €
 - ⇒ CROCHTE : pour 79 462 €
 - ⇒ HAVERSKERQUE : pour 87 087 €
 - ⇒ HONDSCHOOTE : pour 96 460 €
 - ⇒ LOOBERGHE : pour 4 324 €
 - ⇒ TERDEGHEM : pour 15 027 €
- **FONDS VERT 2026** :
 - ⇒ Optimiser la performance énergétique et le budget des communes par le déploiement de la GTB dans les bâtiments publics de Flandre : pour 30 884.80 €



❖ Dossiers en cours de dépôt :

- ⇒ **Ingénierie financière ACTEE** : Recrutement par la FNCCR d'experts financiers pour l'accompagnement mutualisé des communes de l'Entente HDF dans leurs projets de rénovation énergétique des bâtiments publics (diagnostics financiers, scénarios de financement, conseil, valorisation).

Réponse en groupement avec SE60 et TE80 pour le 25 juin 2026

Délibérations du Bureau : Ressources Humaines

Délibération N° 16062026/B03 RESSOURCES HUMAINES : Accroissements temporaires d'activité

Exposé et proposition :

Monsieur le Président informe l'Assemblée délibérante au terme du code général des collectivités territoriales et notamment des articles L 313-1, L 542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'Assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet, et temps non complet, nécessaire au fonctionnement des services.

Le Bureau Syndical ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1-1° ;

Vu la délibération n°24042026/D08 du 24 avril 2026 portant délégations données au Président et au bureau ;

Considérant la nécessité de créer des emplois non permanents compte tenu d'accroissements temporaires d'activités pour l'ensemble des services de la collectivité.

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- D'autoriser pour la durée du mandat, le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées à l'article L 332 – 23 – un du code général de la fonction publique

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ils devront justifier d'une expérience professionnelle en adéquation avec les missions confiées.

La rémunération des agents sera en concordance avec leurs diplômes et leur expérience professionnelle. Elle sera calculée par référence à l'indice brut du 1^{er} échelon au minimum et à l'indice brut du 12^{ème} échelon au maximum du grade de recrutement.

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Organisation des 60 ans du TE Flandre

Délibération N° 16062026/ B04 - Organisation des 60 ans

Exposé et proposition :

Le président rappelle aux membres du bureau qu'en cette année 2026, le Territoire d'Énergie Flandre aura soixante ans, puisqu'il a été créé le 24 juin 1966 par arrêté préfectoral,

Vu la délibération N° 24042026/D08 du Comité Syndical du 24 avril 2026, donnant délégations au Bureau et au Président,

Le président propose au bureau l'organisation en cette occasion, d'un programme évènementiel de juillet à décembre 2026. Celui-ci comprendra diverses table rondes, ateliers, visites et une soirée festive.

Adoption :

A l'unanimité, le Bureau valide l'organisation du soixantième anniversaire.

Le Président ou son représentant passera les commandes (marchés en procédure adaptée sans formalisme) pour la bonne organisation de la journée (invitations, objets de communication, cocktail, transports...).

Préparation du Comité syndical du 24 juin 2026

- Administration Générale :
 - Désignation du secrétaire de séance et de son Adjoint
 - Adoption du dernier compte-rendu du comité syndical
 - Rapport d'activité 2025
 - Composition du Bureau : création d'un poste de membre du Bureau
 - Désignation membres représentants à l'AG de l'Agur
 - Information sur les transferts des compétences au 1^{er} janvier 2027
 - Règlement intérieur
 - Rapport d'activité de la CCSPL
 - Stand commun SEM Energie HDF/TE Flandre/TE Cambrésis au salon des Maires Ruraux
- Compétences AODE Electricité, IRVE, Eclairage Public et Terrains de Sports :
 - Actualisation des programmes de travaux en Article 8, Eclairage Public, Feux tricolores, IRVE et Terrains de Sports
- Finances Publiques et Marchés Publics :
 - Règlement budgétaire et financier
 - Compte de gestion 2025 et Compte Administratif
 - Affectation du résultat 2025
 - Budget supplémentaire 2026
 - Reversement FCTVA 2024
 - Suivi de la mission de contrôle des factures d'électricité
 - Achat groupé d'énergie 2028
- Compétence AOD Gaz :
 - CRAC 2025
- Compétence IRVE :
 - Programme des travaux 2026
 - Avenant à la convention de mandat pour l'installation de bornes IRVE en CCFL
 - Avenant à a convention de mandat pour l'installation de bornes IRVE sur les aires de covoiturages de la CCHF
- Transition Energétique :
 - Projets solaires en ACC
 - Reversement des aides ACTEE

- Télécom Numérique :
 - Convention Orange pour les fourreaux (passage en Option A)
- Information sur les décisions
- Questions diverses

Questions diverses

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Sylvain PETTIPREZ
Secrétaire de séance,

Jean-Luc CLEENWERCK
Président du Territoire d'Energie Flandre,

Compte rendu adopté lors du bureau du Publié le
--